

**Réponse à la question n° 384
de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL)
relative à la suppression de places de stationnement au chemin des Kybourg**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 22 septembre 2025, M. J.-T. Vacher a posé la question suivante:

"Depuis quelque temps déjà, des places de parc ont été supprimées au chemin des Kybourg. Sachant que des places de parc ne sauraient être supprimées à la légère, je peine à saisir l'apport de ces suppressions, alors qu'elles compliquent l'accès aux habitations du quartier, qui n'ont pas nécessairement de places visiteurs. Dans une rue particulièrement pentue, cela n'aide en rien les personnes à mobilité restreinte, notamment en période hivernale ou caniculaire. Ma question est simple: pourquoi est-ce que ces places ont été supprimées dans cette rue? Est-ce que la population a été consultée? Est-ce que d'autres suppressions du genre sont envisagées par le Conseil communal dans des rues similaires?"

Réponse du Conseil communal

Il existe sur le domaine public de nombreuses places de stationnement qui ne sont plus aux normes, avec une géométrie et des dimensions inappropriées. Parallèlement, les dimensions moyennes des automobiles ont fortement augmenté ces dernières années. Il en résulte que les camions de la voirie ou des pompiers se retrouvent régulièrement bloqués à certains endroits.

Pour le chemin des Kybourg, il a donc été décidé de supprimer 5 places problématiques. En plus de la problématique des camions de la voirie régulièrement bloqués ou entravés à cet endroit, il a été constaté un déficit de sécurité causé par ces places. Ce point problématique a été mentionné dans le "Plan de mobilité scolaire" élaboré en 2023-2024 par les Ecoles dans le secteur du Schoenberg. De plus, cette mesure augmente la sécurité des piétons à cet endroit.

Dans sa séance du 6 mai 2025, le Conseil communal a décidé la suppression de 5 places de stationnement au chemin des Kybourg, et pour une problématique similaire, la suppression de 2 places à la route de la Broye.

La suppression de ces places de stationnement a été publiée dans la feuille officielle du 23 mai 2025, avec un délai de recours de 30 jours. Durant cette période, le dossier (avec plans) était disponible pour consultation à l'Inspectorat des constructions. Cette publication n'ayant pas fait l'objet de recours, les places ont été supprimées durant l'été 2025.

Actuellement, le chemin des Kybourg offre encore 8 places de stationnement sur le domaine public. Par ailleurs, l'ensemble locatif situé aux numéros 25-27-29-31-33, du côté de la route de Saint-Barthélémy, dispose déjà de places de stationnement dédiées ainsi que d'une dizaine de places

visiteurs. Toutes les autres parcelles qui bordent le chemin des Kybourg possèdent au minimum une place de stationnement et souvent plusieurs places.

Enfin, il n'y a pas de plan précis pour de telles suppressions de places, mais en fonction des retours de terrain et des problématiques constatées, des mesures sont prises au cas par cas lorsque c'est nécessaire.